

REGLEMENTATION DU BIVOUAC



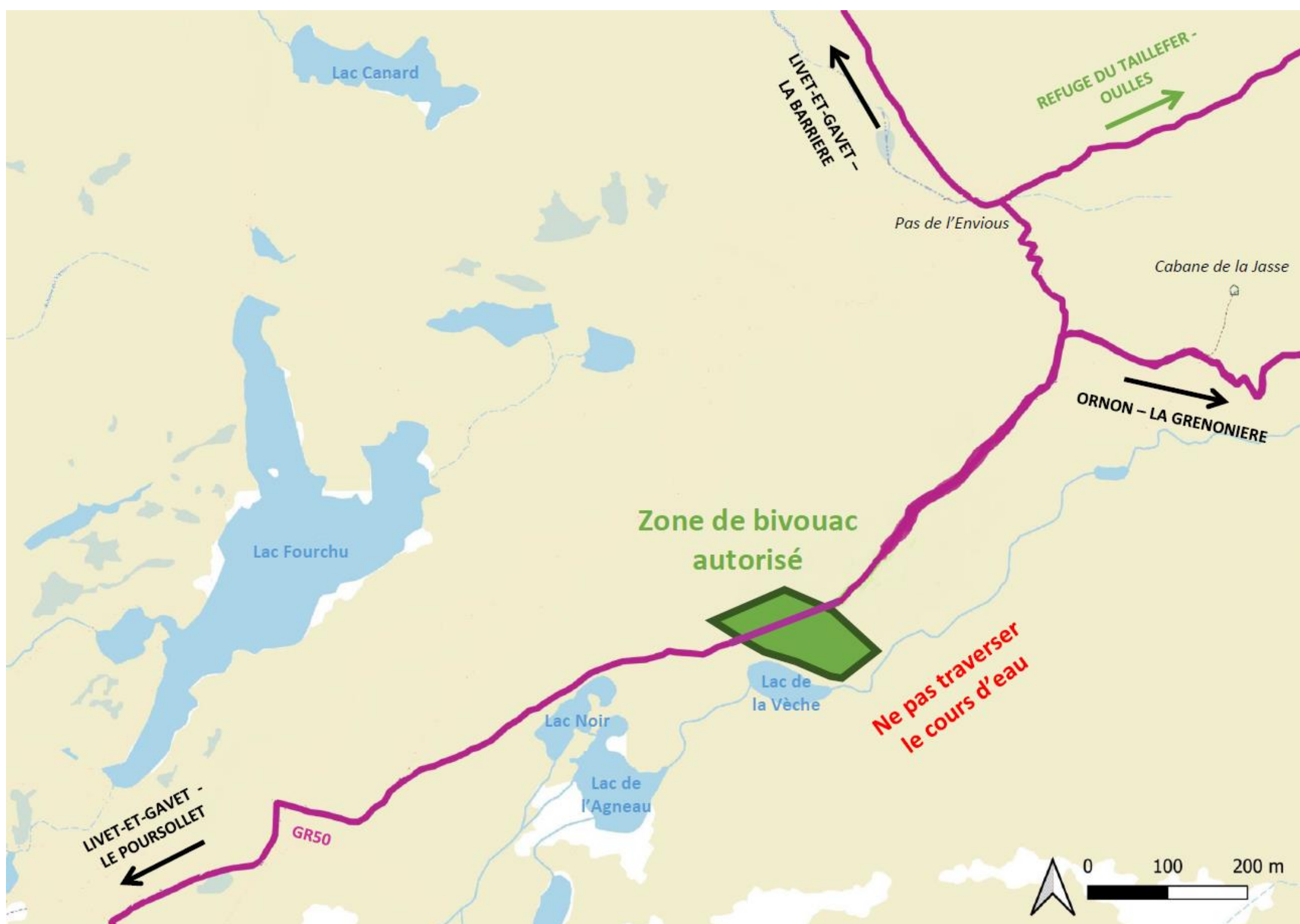
Le bivouac sur le Plateau des Lacs est autorisé, de 19h à 9h, UNIQUEMENT :



Pour plus d'informations :
<https://taillefer.n2000.fr/>

- dans la zone délimitée ci-dessous (en vert)
- au Refuge du Taillefer (moyennant une redevance de 5 € par tente, avec réservation préalable au 06-13-81-81-87)

Bivouacs are authorised on the Plateau des Lacs from 7 pm to 9 am, only in the green zone below, and at the Taillefer Refuge (for 5 € per tent, with prior reservation on 06-13-81-81-87).



Cette zone a été choisie pour :

- Préserver les zones humides très fragiles
- Eviter les abords directs et les berges des lacs d'altitude, sensibles au piétinement
- Limiter le dérangement de la faune sauvage